

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 janvier, le Conseil Municipal de Deyme étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur BORRA Eric, Maire,

Etaient Présents : Eric BORRA Maire, A.AIROLA, P.CHELLE, N.FLETCHER, JF.LASSALLE, G.PERINO, JC.RIOU, V.MARTIN

Absents Excusés : JL.PETERSCHMITT, N.GANTET, A.VICENS, S.SUTRA

Procurations : R.PINCE à A.IROLA, M.BOUSQUET à E.BORRA, B.THOUREL à JC.RIOU

Conseillers municipaux	En exercice : 15	Présents : 8	Votants : 11
------------------------	------------------	--------------	--------------

Début de séance : 20h00

ORDRE DU JOUR :

N°1) ACCEPTATION DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET BATIMENTS ANNEXES

N°2) CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

N°3) DIA VENTE D'UNE MAISON AU CŒUR DU VILLAGE PAR MAITRE SALES

N°4) DIA DIA MAISON GUIBERT A PAVIE

1/ Election du secrétaire de séance

Nom du secrétaire : A.AIROLA

Abstention =	Contre =	Pour = 11	
--------------	----------	-----------	--

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2016

Confère document joint.

Abstention =	Contre =	Pour = 11	Approuvé
--------------	----------	-----------	----------

1/ APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ET DES BATIMENTS ANNEXES

- Vu l'appel à projet de la préfecture de la Haute-Garonne pour l'obtention de la subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux,
- Vu les articles L2334-2 à L2334-39 et R2234-19 à R2334-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Considérant le rapport exposé par Monsieur le Maire.
- Eu égard à l'intérêt pour la commune de procéder à une mise aux normes d'accessibilités ainsi qu'à une rénovation énergétique de ses bâtiments afin d'atteindre l'objectif de réduction de 30 % de la consommation d'énergie et atteindre l'étiquette C au minimum.
- Dans un contexte de rationalisation des dépenses, la commune de Deyme a entamé une démarche de réduction des coûts de fonctionnement de ses bâtiments.
- Le programme sur la rénovation énergétique portera sur plusieurs bâtiments communaux, il y a donc lieu de prévoir une pompe à chaleur pour alimenter l'école ainsi que les autres bâtiments qui seront rénovés dans les années à venir, soit 2018,2019.
- **Pour l'année 2017, la première phase sera portée principalement sur l'école élémentaire.**
- L'école a donc fait l'objet d'un audit de transition énergétique afin d'optimiser ses coût de fonctionnement et dans l'intérêt de ses usagers. Cet audit a révélé des postes de travaux indispensables à sa rénovation :
- **** Remplacement de l'ensemble des menuiseries**
- **** Remplacement des luminaires et installation de compteurs électriques divisionnaires**
- **** Installation d'une PAC à chaleur géothermique pour l'ensemble du site avec mise en place d'équipement hydro économes, régulation sur les moteurs de ventilation et régulation programmable du système de chauffage.**

- Afin d'établir le coût global du projet, des devis ont été réalisés. Chaque poste de rénovation a ainsi été évalué à hauteur des montants suivants :
- ** Poste menuiserie : 93 772.66 € HT
- ** Poste luminaires : 20 668 € HT
- ** Poste PAC à chaleur géothermique pour l'ensemble du site et régulation : 280 000 € HT

Le plan de financement prévisionnel du projet se répartit comme suit :

Ressources	Type d'aide	Montant HT	Taux	Obtention du
				financement
État	DETR 2017	123 400		
Conseil régional	Fond Régional	50 000		
Conseil départemental	Contrat de Territoire 2016-2020	72 000		
Autres financeurs publics	ADEME	99 600		
Total des subventions publiques			80%	
Financement privé		NC		
Autofinancement		87 690.65	Mini 20%	
Emprunt				
Total général		432 690.65 €	100%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : d'approuver le projet de rénovation énergétique et d'autoriser le Maire à répondre à l'appel à projet de la préfecture Haute-Garonne afin d'obtenir une dotation d'équipement des territoires ruraux le plus élevée possible.

Article 2 : d'approuver les modalités de financement du projet de rénovation de l'école élémentaire et de prévoir la dépense et les recettes au Budget Primitif 2017.

Article 3 : d'autoriser le Maire à signer tout document de demande de subventionnement auprès d'organismes financeurs. (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et ADEME...)

Article 4 : d'autoriser le Maire à lancer les procédures de marchés publics nécessaires au projet.

Article 5 : d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de présente décision.

Article 7 : La commune se laisse le droit de ne pas donner suite aux travaux au regard des montants des subventions qui seront attribuées par les organismes co-financeurs.

Abstention =	Contre = 0	Pour = 11	Délibération adoptée
--------------	------------	-----------	----------------------

2/ CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Vu la délibération en date du 5 janvier 2017 du Conseil Municipal approuvant le projet de rénovation de l'école élémentaire municipale et des bâtiments annexes.

Considérant le rapport exposé par Monsieur le Maire, l'intérêt pour la commune pour l'opération envisagée de réaliser au moins 30 % d'économie énergétique et de pouvoir atteindre au minimum la catégorie C,

Vu la CAO en date du 5 janvier 2017, après ouverture des plis et analyse des 3 offres reçues, il ressort que l'offre de Monsieur TRAMONT est la plus complète avec le prix le plus intéressant.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de retenir, Monsieur Laurent TRAMONT exerçant en tant qu'architecte à Deyme comme maître d'œuvre pour l'opération de rénovation énergétique de l'école et des bâtiments annexes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : confier à Laurent TRAMONT la mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique et accepte son offre pour un montant HT de **24 650 €**.

Article 2 : d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : d'inscrire la somme prévue au Budget Primitif 2017 en section d'investissement.

Abstention =	Contre =	Pour = 11	Délibération adoptée
--------------	----------	-----------	----------------------

3/ DIA VENTE D'UNE MAISON AU CŒUR DU VILLAGE PAR MAITRE SALES

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016 instituant le droit de préemption urbain dans les zones UA, UB, AU et UE de la commune,

Vu la demande reçue de..... **Maître Marie-Sophie Cassabel-Arsaguet**
 Adresse **Grande Rue – 31450 Montgiscard**
 En date du..... **14 décembre 2016**

Pour : la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre
 Sis(e) sur la parcelle cadastrale n° **C0025**
 Adresse **1 impasse du Rodoul à Deyme**
 D'une superficie de **104 m²**
 Appartenant à **M. et Mme Bertrand SALES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur ladite propriété
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Abstention =	Contre =	Pour = 11	Délibération adoptée
--------------	----------	-----------	----------------------

4/ DIA MAISON GUIBERT A PAVIE

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016 instituant le droit de préemption urbain dans les zones UA, UB, AU et UE de la commune,

Vu la demande reçue de..... **Maître Antoine Ginesty**
 Adresse **4-5 Place Wilson – 31000 Toulouse**
 En date du..... **20 décembre 2016**

Pour : la vente d'un immeuble bâti sur terrain propre
 Sis(e) sur les parcelles cadastrales n° **D 412 & 421**
 Adresse **5 Domaine de Pavie à Deyme**
 D'une superficie de **2 643 m²**
 Appartenant à **M. et Mme Romain Guibert**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- de ne pas exercer le droit de préemption sur ladite propriété
- d'autoriser le Maire à signer les documents afférents à cette demande

Abstention =	Contre =	Pour = 11	Délibération adoptée
--------------	----------	-----------	----------------------

Questions diverses : néant

Séance levée à : 22 heures

	HAUTE-GARONNE
COMMUNE	DEYME

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL				
NOM	PRENOM	DOMICILE	DATE D'ELECTION	SIGNATURE
AIROLA	Alain	2 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
BORRA	Eric	6 Domaine de Pavie	30/03/2014	
BOUSQUET	Michel	Lieu-dit Tourrié	30/03/2014	
CHELLE	Philippe	2 Impasse des Vignes	30/03/2014	
FLETCHER	Nicholas	30 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
GANTET	Nicolas	4 Rue du Chant du Coucou	30/03/2014	
LASSALLE	Jean-François	11a Chemin des Monges	06/12/2015	
MARTIN	Valérie	16 Chemin du Guerrier	30/03/2014	
PERINO	Gisèle	4 Lot. Les Canelles	30/03/2014	
PETERSCHMITT	Jean-Luc	Chemin de la Bordasse Domaine de Trébons	30/03/2014	
PINCE	Robert	3 Route de Corronsac	30/03/2014	
RIOU	Jean-Claude	8 Route de Montbrun	06/12/2015	
SUTRA	Sandrine	4 Rue de l'Autan	30/03/2014	
THOUREL	Bernard	2 Rue de l'Eglise	30/03/2014	
VICENS	Albert	1 Route de Pompertuzat	30/03/2014	